

FEDERATION SPORTIVE et CULTURELLE DE FRANCE
LIGUE DE L'ORLEANAIS

FINALE REGIONALE DES CONCOURS PAR DEGRE

PITHIVIERS - 27/05/2007

REGLEMENT TECHNIQUE :

- Les mouvements seront conformes au programme Fédéral 2007.
- Une Gym qui présente des niveaux d'agrès mélangés, est classée sur le plus fort degré exécuté. (ex. : Barres et Sol en 3^{ème} Degré - Poutre et Saut en 4^{ème} Degré). La Gym se présente au jury du 4^{ème} Degré pour **TOUS SES AGRES** et elle est classée en 4^{ème} Degré.
- Les Juges du 4^{ème} Degré noteront donc, éventuellement, du 3^{ème} ou même du 2^{ème} Degré.
- Chaque Comité Départemental présente les Gyms sorties 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} aux classements départementaux dans chaque degré (ou les suivantes en cas de défection dans les 3 premières). Les modifications seront portées à la connaissance de **Hélène LAGNEAU** (ln.lagneau@free.fr) **AUSSITÔT** que possible (**INTERNET**) au plus tard 48 Heures avant la finale.
- Le classement est individuel, donc le choix du justaucorps est libre (Code Fédéral).

JUGES :

Chaque comité devra fournir des juges licenciés pour la saison en cours et **COMPETENTS** dans l'agrès choisi.

Pour le bon déroulement des épreuves, 16 Juges par horaire sont nécessaires (3 à 4 Juges par Comité).

Les Juges peuvent s'inscrire pour la journée ou pour un horaire selon leurs compétences.

PALMARES :

Un palmarès oral aura lieu vers 12 Heures pour les Catégories JEUNESSES : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} Degré et AINEES 2^{ème} et 3^{ème} Degré.

En fin de journée, il sera remis 1 Palmarès par Comité Départemental et 1 Palmarès par Association représentée.

HORAIRES : PROVISOIRES (en fonction des juges proposés).

APPEL	COMPETITION	CATEGORIES		
9 Heures	9 Heures 30	1° Jeunesses	2° Jeunesses	
10 Heures	10 Heures 30	3° Jeunesses	2° Aînées	3° Aînées
Pause et Palmarès oral				
13 Heures	13 Heures 30	4° Jeunesses	4° Aînées	
14 Heures 15	14 Heures 45	5° Jeunesses	5° Aînées	
15 Heures 30	16 Heures	6° Aînées		

ENGAGEMENTS :

Les palmarès des Concours Départementaux par degrés seront transmis à **Hélène LAGNEAU** (ln.lagneau@free.fr) **DES LA FIN DU CONCOURS** avec la confirmation des Sélectionnées et de la présence des Juges.

Rappel INTERNET : <http://orleans.comgyfem.free.fr>

Les droits d'engagement seront payés par les Comités Départementaux.

Ne peuvent être sélectionnées que les Gyms licenciées dans la Ligue de l'Orléanais.

ATTENTION :

Doivent se présenter dans un degré supérieur toutes les Gyms ayant obtenu 82,50 % des points de l'Étoile soit :

1 ^{er} DEGRE	2 ^{ème} DEGRE	3 ^{ème} DEGRE	4 ^{ème} DEGRE	5 ^{ème} DEGRE
23 Pts 10	26 Pts 40	29 Pts 70	33 Pts	36 Pts 30

Les 5^{ème} Degré Jeunesses peuvent rester en 5^{ème} Degré Aînées